



Numéro 64
6 juillet 2016



Betterave :
Ravageurs

Féverole / Pois :
Ravageurs

Maïs :
Ravageurs

Intercultures

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 23 du 5 juillet 2016. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le guide Culture Info.plaine - Interventions de printemps et d'automne 2016. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Yohann JOURDIN
01 64 79 30 53 / 07 78 24 48 86

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08

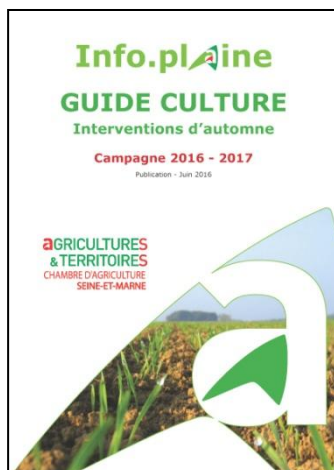
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 01/09/15

GUIDE CULTURE INFO.PLAINE - Interventions d'automne 2016



Pour vos interventions d'été et d'automne, retrouvez toutes nos préconisations sur la gestion de l'interculture (couverts végétaux et gestion des adventices) ainsi que sur les différentes cultures d'hiver (colza, blé tendre, orge et protéagineux), en termes de choix variétal, traitement de semences, implantation, désherbage, lutte contre les ravageurs d'automne, dans le **Guide Culture Info.plaine - Interventions d'automne 2016**.

Le guide présente également d'autres sujets comme les conditions de pulvérisation et des éléments de réglementation relatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires et à la directive nitrates.

Où trouver le guide ?

- Version informatique : téléchargeable gratuitement sur [notre site Internet](#).

- Version papier (35 € TTC) : sur demande auprès du secrétariat du pôle Agronomie et Environnement (téléphone : 01 64 79 30 75 ou par mail agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr ou [bon de commande en ligne](#)).

Nos **résultats d'essais** vous seront communiqués au fur et à mesure des récoltes, dans un recueil d'expérimentations, disponible sur notre site Internet (un lien vous sera envoyé à chaque mise à jour).

Betterave

(stade : couverture su sol)

L'augmentation des températures a été favorable à la reprise de croissance de la culture, mais reste tout de même lente. Beaucoup de parcelles ont atteint le stade recouvrement, mais certaines (parcelles noyées ou semis tardif) ne l'ont pas encore atteint. Quand cela est possible, un passage de bineuse peut être bénéfique



Noctuelles défoliatrices :

Le niveau d'attaque est en augmentation, avec l'ensemble des parcelles du réseau Seine-et-Marne au seuil voir au-dessus du seuil.

Seuil indicatif de risque : 50 % de plantes avec des traces de morsures, ou chenilles visibles dans la parcelle.

➤ Intervention possible avec KARATE XPRESS/POOL 0,125 kg/ha, KARATE ZEON 0,0625 l/ha, DECIS PROTECH 0,5 l/ha



Conditions d'utilisation des insecticides : hygrométrie supérieure à 70 %, températures pas trop élevées (maximum 15-20° C), absence de vent. Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

▲ Pyrale

Avec le retour de températures estivales ainsi que l'arrêt temporaire des pluies, les vols de ravageurs tels que la pyrale ont commencé depuis la semaine dernière.

Au vu des températures prévues et des premières captures, le pic de vol devrait avoir lieu d'ici 10-15 jours.

Pour rappel, la lutte est réalisée contre le papillon adulte ou les œufs et non contre les larves.

Deux solutions s'offre à vous :



➤ **La lutte biologique** : les trichogrammes pondent dans les œufs et les parasitent. Ils se positionnent 3 semaines avant le pic de vol, les diffuseurs ont donc normalement déjà dus être positionnés, dans le cas contraire, il faut les mettre en place rapidement (20-30 diffuseurs/ha selon les produits).



Source : DUPONT

➤ **La lutte chimique** : elle a lieu au moment du pic de vol des adultes et a pour but de détruire le maximum d'adultes et donc de limiter les pontes. Cette lutte devra donc être positionnée dans 10-15 jours, en fonction de la date du pic de vol (voir BSV à venir).

Seuil indicatif de risque : 10 % des pieds avec des pontes.

Produits utilisables : idéalement utilisez le CORAGEN 0,125 l, ce produit à un impact moins important sur la faune auxiliaire. Autres possibilités : DUCAT/CAJUN 0,8 l, CYTHRINE MAX 0,15 l, CYPLAN 0,75 l, KARATE ZEON 0,2 l, KARATE EXPRESS 0,4 kg.

Conditions d'utilisation des insecticides : hygrométrie supérieure à 70 %, températures pas trop élevées (maximum 15-20° C), absence de vent. Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

FEVEROLES / POIS

▲ Féveroles

Les températures sont actuellement favorables aux bruches. La plupart des féveroles ont déjà passé le stade sensible des jeunes gousses de 2 cm, la lutte chimique est donc sans intérêt.

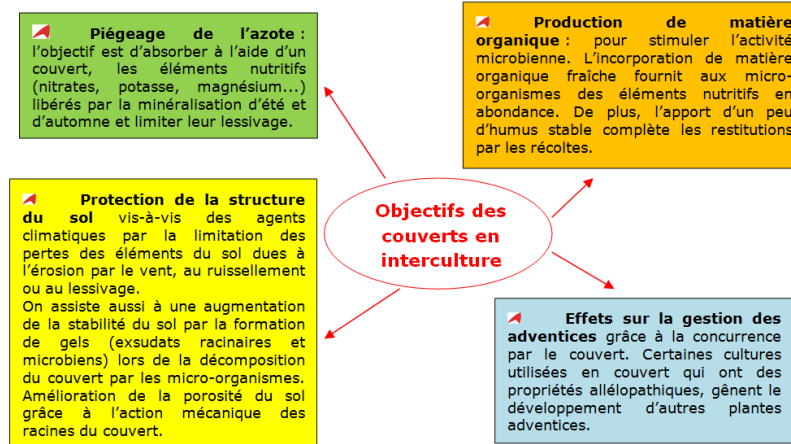
▲ Pois

Le vol de tordeuses se stabilise avec peu de captures ces derniers jours. La plupart des parcelles est au stade limite d'avortement du dernier étage, on peut en conclure que le risque est terminé.

Interculture et gestion des repousses

Quels couverts pour quels objectifs ?

C'est l'objectif que l'on se fixe qui déterminera le type de couvert que l'on plantera. Il existe 4 grands types d'objectifs :



Une fois l'objectif défini, on choisit l'espèce ou les espèces qui répondent à nos exigences. Pour ce faire, vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, une liste classée en fonction de l'objectif et de la culture suivante.

En associant les atouts de chaque espèce, les mélanges s'avèrent très efficaces pour répondre à plusieurs objectifs (apport d'azote avec les légumineuses, restructuration des sols...). La complémentarité des espèces permet de limiter les risques.

Objectif		Piégeage de l'azote	Production de matière organique	Structure du sol	Gestion des adventices
Culture suivante					
Interculture longue	Céréales de printemps	Moutardes Phacélie Radis Vesce commune	Moutardes Radis Lentille fourragère Tournesol	Moutardes, Radis Phacélie Féverole Vesce commune	Moutardes Radis chinois Lentille fourragère Trèfle incarnat ⁽¹⁾
	Légumineuses de printemps	Avoine(s) Moutardes Phacélie Radis	Moutardes Radis chinois Avoine(s) Tournesol	Avoine(s) Seigle Phacélie Moutarde blanche	Avoine(s) Moutardes
	Tournesol, Lin	Avoine(s) Phacélie Seigle Moutarde blanche	Avoine(s) Seigle Moutarde blanche	Avoine(s) Seigle Phacélie	Avoine(s) Seigle Moutarde blanche
	Betterave	Moutarde blanche AN Radis AN Phacélie Vesce commune	Moutarde blanche AN Lentille fourragère Tournesol Radis chinois AN	Moutarde blanche AN Phacélie Radis AN Lentille fourragère Tournesol	Moutarde blanche AN Trèfle incarnat Vesce commune
	Pomme de terre, Maïs	Avoine(s) Moutardes* Phacélie Radis* Vesce commune	Moutardes* Radis* Lentille fourragère	Avoine(s) Seigle Phacélie Féverole Moutarde blanche*	Avoine(s) Moutardes* Trèfle incarnat ⁽¹⁾ Vesce commune
Interculture courte	Céréales d'hiver	Moutardes Phacélie Radis Sarrasin	Moutardes Sarrasin Féverole de printemps Lentille fourragère Tournesol	Moutardes Phacélie Féverole Vesce commune	Moutardes Sarrasin Radis chinois Lentille fourragère

Moutardes = brune ou blanche - Radis = chinois ou fourrager - AN = anti-nématode

* attention effet négatif sur maïs si destruction tardive des crucifères

Avoine(s) : Avoine diploïde (rude ou strigosa ou brésilienne) ou Avoine classique de printemps

⁽¹⁾ Parmi les autres trèfles, le trèfle d'Alexandrie est intéressant sous réserve d'être implanté tôt, avant le 15 août.

L'action anti-nématodes de la moutarde et du radis n'est pas rentable si la CIPAN n'est en place que 60 jours.

🚩 **Règlementation et Gestion de l'interculture**

- 👉 Interculture courte entre colza et céréales : maintenir les repousses de colza **1 mois minimum**.
- 👉 Interculture longue avant cultures de printemps : obligation de couverture des sols pendant **2 mois minimum**
 - soit par l'implantation d'un couvert (ou CIPAN) sachant que le colza, l'orge et le blé sont possibles mais uniquement en mélange et que les légumineuses sont limitées à 50 % du mélange,
 - soit en laissant les repousses de colza ou de céréales, si elles sont suffisamment denses et homogènes. La surface de repousses de céréales est plafonnée à 20 % de la surface en interculture longue à l'échelle de l'exploitation.
 - Cas particulier des intercultures longues après une culture de maïs grain, de sorgho ou de tournesol : la couverture peut être obtenue par un broyage fin, puis par un enfouissement des résidus de cultures dans les 15 jours suivant la récolte.

👉 **Les pratiques effectuées en interculture doivent être inscrites dans le cahier d'enregistrement.**

Couverture des sols non obligatoire :

- 👉 si la récolte du précédent a lieu après le 5 septembre,
- 👉 si la teneur en argile du sol est supérieure à 30 %,
- 👉 si présence de vivaces uniquement sur la partie infestée. Dans ce cas, une déclaration est obligatoire à la DDT avant le 15 août,
- 👉 si des faux-semis sont prévus pour lutter contre les adventices ou les limaces,
- 👉 si des épandages de boues de papeterie avec C/N > 30 sont prévus.

Le programme d'actions nitrates et la PAC (SIE) fixent des règles différentes en matière de gestion des couverts végétaux (CIPAN, dérobées). Le tableau suivant permet de synthétiser ce qui est propre à chaque réglementation.

	5 ^{ème} programme d'actions nitrates Ile-de-France	SIE
Interculture longue		
Espèces	Pas de liste (Légumineuses : uniquement en mélange et limité à 50 %)	2 espèces minimum parmi la liste (Tableau SIE ci-dessous)
Implantation	Repousses de céréales limitées à 20 % des surfaces en interculture longue	Avant le 1 ^{er} octobre
Levée homogène	oui	Obligatoire
Délai de présence	2 mois minimum et destruction au plus tôt le 1 ^{er} novembre (15 octobre pour les sols argileux)	Non précisé
Interculture courte		
Espèces	Pas de liste	2 espèces minimum parmi la liste (Tableau SIE ci-dessous)
Implantation	Pas de date limite	Avant le 1 ^{er} octobre
Levée homogène	oui	oui
Délai de présence	1 mois minimum pour les repousses de colza (Concerne l'interculture derrière colza)	Non précisé

Les SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique)

Les intercultures longues et courtes peuvent être prises en compte dans le calcul des SIE (1 ha = 0,3 ha de SIE). Pour cela, les couverts devront être implantés entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 2016 avec une obligation d'ensemencer au minimum 2 espèces (parmi la liste suivante) qui devront lever.


Boraginacées	bourrache
Graminées	avoine, brome, dactyle, fétuque, fléole, millet jaune, millet perlé, moha, pâturin commun, ray-grass, seigle, sorgho fourrager, X-festulolium
Polygonacées	sarrasin
Brassicacées	cameline, colza, chou fourrager, cresson alénois, moutarde, navet, navette, radis (fourrager, chinois), roquette
Hydrophyllacés	phacélie
Linacées	lin
Astéracées	nyger, tournesol
Fabacées	féverole, fenugrec, gesse cultivée, lentille, lotier corniculé, lupin (blanc, bleu, jaune), luzerne, minette, mélilot, pois, pois chiche, sainfoin, serradelle, soja, trèfle, vesce

Vous pouvez retrouver toutes ces informations dans le guide Culture -Interventions d'automne 2016.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
INSECTICIDES	
CORAGEN	Chlorantraniliprole 200 g/l
CYTHRINE MAX	cyperméthrine 500 g/l
CYPLAN	cyperméthrine 100 g/l
DECIS PROTECH	deltaméthrine 15 g/l
DUCAT/CAJUN	beta-cyfluthrine 25 g/l
KARATE XPRESS/POOL	lambda-cyhalothrine 5 %
KARATE ZEON	lambda-cyhalothrine 100 g/l



Retrouvez les bulletins Info.pl , les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet. La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

